

**APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL
POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE A CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2025 par le Conseil de Fondation du 29 avril 2026,

Vu le rapport de la fiduciaire BfB Société Fiduciaire du 22 avril 2026,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2025 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville, s'élevant aux revenus et aux charges à **CHF 5'095'037.32** laissant apparaître un résultat de CHF 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2025 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 841'037.96**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville s'élève au 31.12.2025 à **CHF 20'000.00**.



Le Président : Martin BARCELLINI



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH